

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE du 3 décembre 2011 à Canet en Roussillon

1.- Appel des clubs :

	Nom club	Licences	Voix	Représentant du Club/Comité
1	PAULIGNAN MINERVOIS NATATION	121	4	Josette LABERGERIE (Pouvoir)
2	CERCLE DES NAGEURS NARBONNAIS	295	7	Serge BOUIJOUX
3	CERCLE DES NAGEURS LIMOUXINS	285	7	Roger AZAM
4	CERCLE NAGEURS QUILLAN	43	2	Charles PELAUD
5	AQUA CLUB TREBEEN	119	4	Frédérique ROUANET
	AUDE		24	Roger AZAM
1	NAUTIC CLUB NIMOIS	1351	17	André ROUX
2	SP OLYM BAGNOLS MARCOULE	52	3	Yves DEMAZURE
3	CERCLE NAUT.CEVENNES ALES	363	9	Christian RICOME
4	BEAUCAIRE AQUATIC CLUB	95	3	Nathalie GAUTHEY
5	ASSO.NAUTIQUE ST GILLES	313	8	Annabelle LE GAL
	GARD		40	Dominique TRAIN
1	DAUPHINS FOOTBALL C.SETE	283	7	Guy GIRALD
2	MONTPELLIER AGGLO.NATATION U.C	269	7	Yves JARROUSSE
3	ASPTT MONTPELLIER	228	6	Richard LAGRAVE
4	CERCLE NAGEURS BEZIERS	374	9	Jacques MARQUIER
5	MONTPELLIER PAILLADE NAT	190	5	Albane BOSC
6	CERCLE AQUATIQUE PISCINOIS	144	4	Dominique ROQUES
7	CERCLE DES NAGEURS DE LUNEL	533	12	Jérôme RABAGLIA
8	DAUPHINS DE CLERMONT	108	4	Marc CRUBELLIER
9	MONTPELLIER NATATION SYNCHRO.	157	5	Patrick LEROY
10	A A S S SECTION NATATION AGDE	176	5	Serge FONTA
	HERAULT		64	Richard LAGRAVE
1	CERCLE NAGEURS D'ATLANTIE	137	4	Gilles MICHEL
	LOZERE		4	Absent
1	SYNCHRO 66	76	3	Nathalie CHARLOT
2	CANET 66 NATATION	557	12	Jean Pierre HERNANDEZ
3	CERCLE NAGEURS SAUV. ST ESTEVE	92	3	David IRUJO
	PYRENEES-ORIENTALES		18	Michel PRECLOUX
	TOTAL		150	

Clubs absents :

De l'Aude : 4/9

CN CARCASSONNAIS, CN CASTELNAUDARIEN, **CLUB NAUTIQUE MONTREAL** et CORBIERES MINERVOIS NATATION.

Du Gard : 6/11

LAUDUN L'ARDOISE AQUATIQUE, AC DE LA GARDONNENQUE, **NC VIGANAIS** (excusé), **AS SALINDRES** (excusé), **A C V VAUVERT**, AS VILLENEUVE.

De l'Hérault : 12/22

MONTPELLIER PLONGEE ENFANTS, **AS LA VAGUE LODEVOISE**, PALAVAS NATATION SAUVETAGE, FORMATION NATATION WATER POLO (excusé), MONTPELLIER WATER POLO (excusé), AC COURNONTERAL, FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE, DOCKERS CLUB SETOIS, ASC BEZIERS NATATION, **BEDARIEUX NAUTIC CLUB**, UNION SPO.NAG.MONTPELLIER, ODYSSEUM NATATION.

De la Lozère : 2/3

EVEIL MENDOIS NATATION, LANGOGNE NATATION SAUVETAGE

Des Pyrénées Orientales : 5/8

COLL. INT DES NAGEURS ASSOCIES, CN SAINTCYPRIEN, CN.DE FONT-ROMEYU/CERDAGNE, AQUA SPORT ST CYPRIEN, **CERCLE NAGEURS CERETANS**.

Nombre de voix représentées est de 150 voix sur un total de 237.

Le quorum de 119 étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer.

1.- Accueil des personnalités présentes :

Le Président Jacky VAYEUR présente les excuses reçues par écrit de Monsieur Francis LUYCE, Président de la Fédération Française de Natation retenu le même jour aux championnats de France de Natation, ainsi que de :

Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Monsieur le Président du Conseil Régional du Languedoc Roussillon

Monsieur Francis SENEGAS Président du Comité Régional Olympique et Sportif L.R.

Membres du C.D. présents :

Mmes Françoise JARROUSSE, Annabelle LE GAL, MM. Gérard NURIT, Gérard VERNEREY, Richard LAGRAVE, Christian RICOME, Yves JARROUSSE, Jean-Marie APPENZELLER, Robert GIL, Michel PRECLOUX, Jean-Paul BRUNETON, Marc CRUBELLIER, Roger AZAM, Gérard PORTES Dominique TRAIN, Eric DUMOTIER, Jacky VAYEUR,

Etaient présents :

Mmes Albane BOSC (Cadre administratif, Directrice de l'ERFAN) et Frédérique PERRIN (Secrétaire), MM. Thierry JAMET (CTS Coordonnateur) et Joseph BRITTO (CTS Water Polo)

Etaient excusés :

Les membres du Comité Directeur MM. Anne SARRUS, Ludivine CRUBELLIER, Caroline SUDRE, Magali FAUVEAU, Christian BAUER ainsi que Les cadres de Font Romeu Mme Anne RIFF, MM Richard MARTINEZ et Eric REBOUG.

2.- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

M. Jacky VAYEUR, Président du C.R. de Natation du Languedoc-Roussillon préside cette séance. Il est 9 heures 35. Il est assisté de M. Richard LAGRAVE, Secrétaire Général.

Nous ouvrons cette assemblée Générale par une minute de silence pour honorer ceux qui nous ont quittés cette année :

- Monsieur Roger AUDOURENQ, vice-président du CD 34
- Madame Chantal TESSIER, Professeur d'EPS et ancien entraîneur de clubs de l'Hérault,
- Madame Nelly BRISSY, Secrétaire du Comité Régional
- L'épouse de Monsieur Henri GASTOU, et tous autres parents et ami(e)s...

3.- Intervention du Président :

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs.

Le Président et les membres du Comité Régional vous remercient de votre présence à notre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la saison 2010/2011 dans le département des Pyrénées Orientales à **CANET en ROUSSILLON**.

En catalan, le nom de la commune est Canet de Rosselló et ses habitants sont appelés les Canetaires (Canétois en français).

Selon l'interprétation la plus répandue, le mot "Canet" viendrait de la base indo-européenne "KAN", signifiant "hauteur". La colline, dominant la mer, sur laquelle s'est édifié par la suite le château vicomtal et le village, serait donc à l'origine du toponyme.

Le château vicomtal est attesté dès le milieu du XI^e siècle. Certains éléments des remparts remontent à cette époque, de même que la chapelle Saint-Martin.

La chapelle Saint-Martin du Château a servi d'église paroissiale au village de Canet entre la deuxième moitié du XI^e siècle et le début du XVI^e siècle, où elle fut supplantée par la nouvelle église Saint-Jacques, plus spacieuse.

L'église Saint-Jacques est mentionnée en 1241 dans le testament d'un des seigneurs de Canet. Cet écrit mentionne que l'édifice est situé en dehors des murailles de la ville, ce qui lui vaudra d'ailleurs d'être rasé au XIV^e siècle par le roi d'Aragon.

Canet, le vieux village est très pittoresque, avec ses ruelles sinueuses, ses placettes ombragées et ses belles demeures, certaines remontant au XVII^e siècle. Le village était autrefois fortifié. Il reste d'ailleurs d'importants vestiges de l'enceinte.

Madame Arlette Franco : Maire de la ville de 1989 à 2010, députée à l'assemblée nationale et ancienne vice-présidente de la Fédération Française de Natation est une des personnalités la plus liée à la commune.

Tout au long de ses mandats, elle n'a eu de cesse de défendre une certaine éthique sportive. Vice-présidente de la Fédération Française de Natation, elle est à l'origine de l'installation de la première piscine olympique dans le département des Pyrénées-Orientales. Fondatrice du Club de Natation Canet 66 Natation, elle verra ses poulains arriver aux plus hauts niveaux. Peu avant sa disparition, Arlette Franco avait tenu à rendre hommage à son ami, Henri Sérandour, en inaugurant la nouvelle piscine de Canet-en-Roussillon portant son nom. Peu après, Monsieur Sérandour nous quittait, rejoint par son amie de toujours, Arlette Franco.

L'assemblée Générale Annuelle est le lieu privilégié où les élus du comité régional présentent aux dirigeants des clubs l'activité annuelle.

Conformément à l'article 4 des Statuts fédéraux, l'Assemblée Générale :

- entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière.
- approuve les comptes de l'exercice clos,
- vote le projet de budget de l'exercice suivant,
- délibère sur les questions mises à l'ordre du jour
- adopte toutes modifications ou adjonctions aux Règlements Généraux sur rapport du Comité Directeur ;
- homologue le calendrier sportif présenté par le Comité Directeur ;
- peut décerner chaque année, sur proposition de la Commission des Récompenses, les médailles d'or aux dirigeants, entraîneurs, athlètes, cadres techniques qui se sont distingués par leur dévouement et leur action en faveur de la natation.

Pour ce qui est **depuis de nombreuses années en Languedoc-Roussillon**, chacun fera sa synthèse à partir des documents présentés de la manière où il le ressent, ou de la manière qu'il a vécu cette dernière saison sportive.

L'optimiste sera ravi de démontrer que notre comité est précurseur dans bien des domaines et administre le plus réglementairement, convenablement et honnêtement.

Le pessimiste sera ravi de démontrer que rien ne va que tout est chimère et que nous nous complaisons dans une inefficacité perpétuelle. Que la FFN et le Comité régional ne font rien pour les clubs.

Les autres s'évertueront à ne pas critiquer. Ils jugeront et analyseront les documents avant de se faire une opinion en fonction des faits et des actions réalisées.

Peut importe, toujours est-il que :

"Un imbécile qui marche va plus loin qu'un intellectuel assis." Michel Audiard

Il est toujours de bon aloi de rappeler ce qu'était notre quotidien durant cette saison 2010/2011, à partir des textes définis dans le règlement intérieur de la FFN.

L'affiliation : Pour participer aux activités sportives et institutionnelles organisées par la Fédération, les associations sportives doivent être titulaires d'une affiliation fédérale valablement enregistrée à la date de cette participation et être à jour de leur cotisation.

En 2010/2012 : 53 clubs du Languedoc-Roussillon étaient affiliés dont 11 structures estivales.

La licence : Les membres dirigeants de la Fédération, Comité Directeur, Comités Régionaux et Départementaux, Commissions fédérales et régionales, les officiels de toute réunion sportive et les dirigeants des associations affiliées (Comités pour les associations Uni sports, Commissions ou Sections de Natation pour les Associations Omnisports) doivent être licenciés, les éducateurs sportifs, entraîneurs, managers ou toute autre personne remplissant ces fonctions au sein d'une association affiliée, à titre bénévole ou salarié, doivent être licenciés à la F.F.N.

En 2011/2012 : l'effectif de notre comité était de 8885 licenciés en légère augmentation par rapport aux 8839 saisis l'an dernier, toujours loin de la pensée un adhérent = une licence.

La formation :

L'ERFAN a géré la dernière formation BEESAN du CREPS en sous-traitance comme lors des années précédentes. Les factures ont été transmises dès la fin de la formation afin de clore le dossier CREPS le plus rapidement possible. Le CREPS souhaitait rompre ce contrat moral de formation avec notre comité. Aucune convention n'avait été signée entre les deux partis pour des raisons inconnues malgré que nous les ayons plusieurs fois sollicités.

Aujourd'hui après plusieurs retours de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, notre dossier de demande d'habilitation, comme organisme de formation au Brevet Professionnel JEPS AAN vient d'être accepté. Trop tard évidemment pour ouvrir une formation cette année, toujours est-il que nous pourrions gérer entièrement notre formation BF et UC communes du BP JEPS AAN.

L'ERFAN a aussi dirigé la formation des Brevets Fédéraux. Deux sessions étaient organisées. La deuxième formation au Brevet Fédéral 1 et la première au Brevet Fédéral 2.

La finalité fut brillante, concrétisée par l'obtention des diplômes sans échec.

La mise en place en début de saison d'une plate forme permettant d'obtenir le Brevet Professionnel JEPS a été une réussite et a permis à plusieurs élèves de satisfaire aux exigences des examens préconisés et d'avoir en main le diplôme dès l'âge de 18 ans et avant les vacances scolaires.

Remercions Monsieur Gilles MICHEL qui a su se rendre libre pour exceller dans le suivi de cette formation. Associons à cette réussite Adrien CRAMAIL, les C.T.S. et la Directrice de l'ERFAN.

Les conventions ont été signées avec la FNMNS concernant le partenariat de formation du BNSSA dans les clubs et avec les STAPS au sujet de la formation des étudiants à partir du principe de l'ENF et de ses diplômes comme préconisé par le CIAA, ainsi que des passerelles possibles d'accès en STAPS.

Depuis Novembre, il y a continuité dans le domaine des formations au BF1, BF2 et ouverture d'un BF3. Une trentaine de candidats sont inscrits sur ces différentes formations, les cycles ont commencés le week-end dernier à Sète.

L'Ecole de Nation Française :

Comme précisé par courrier transmis à tous, la DTN signalait :

« Depuis ce lancement, chacun à son rythme et selon ses spécificités, les associations de la FFN se sont appropriées l'ENF et ont progressivement développé ce programme d'apprentissage et de découverte de l'ensemble des disciplines de la FFN.

Par ailleurs, c'est à partir de la saison sportive 2012/2013 qu'entrera en vigueur, au sein de notre Fédération, l'obligation pour tous les licenciés, nés en 2004 et après, d'avoir franchi ces 3 étapes de formation pour participer aux programmes fédéraux.

La réussite du fonctionnement de l'ENF ne peut être consolidée qu'à travers l'utilisation d'un outil informatique performant qui permette :

- à l'issue de chaque session de formation d'évaluateurs ENF de rentrer les données relatives aux conditions d'organisation de cette session de formation et ses résultats,
- à l'issue de chaque passage de tests ENF de rentrer les données relatives aux conditions d'organisation de ce passage de tests et ses résultats,
- d'extraire l'ensemble des données relatives à tout évaluateur ENF,
- d'extraire l'ensemble des données relatives à tout nageur ayant passé un test ENF au moins. »

Ce sujet a fait coulé beaucoup d'encre : "Ecrits d'un club vers la FFN, vers la DTN, réponses de la FFN de la DTN, explications du Président du comité régional suite à courrier émanant du collectif". Il aura fallu attendre le congrès de Reims pour que le dénouement se fasse, avec comme réponse : l'application stricte du texte cité en référence.

Durant la saison 2010/2011 : Des sessions de Sauv'nage et de passeport de l'eau étaient organisées par quelques clubs seulement. Après une année de coupure permettant la rénovation du site fédéral « Extranat ENF », La mise à jour au niveau des saisies de l'an dernier s'est effectuée jusqu'à ce jour. Vous avez dorénavant la main pour saisir vos passages de Sauv'nage. Le Département enregistrera le passeport de l'eau et la région le passeport compétition.

Les programmes, règlements sportifs et organisations :

Il est vrai comme « on » nous le reproche, que nos calendriers et règlements sont l'application des projets fédéraux établis par la D.T.N. Mais il est tout à fait logique et juste d'agir ainsi, puisque les plans sportifs de développement sont constitués et déclinés pour une olympiade soit sur 4 années. Nous nous efforçons de faire au mieux afin d'obtenir, un coût le moins élevé possible pour les clubs. C'est pourquoi nous organisons des meetings nationaux. C'est pourquoi, des organisations fédérales ont lieu chaque année dans notre région. C'est pourquoi nous aidons chaque organisateur pour qu'il puisse recevoir le mieux possible les clubs associés à ces compétitions.

Je regrette l'accueil réservé aux dirigeants fédéraux et régionaux lors de l'ouverture de la réunion technique des championnats de France Cadets à Nîmes en juillet dernier, où je devais en qualité de Délégué faire le rapport. Aussi, nous pouvons lire dans le PV du comité directeur fédéral du 7 et 8 octobre : « *Ce rapport n'a pas été transmis. Hélène Tachet des Combes, déléguée technique de la compétition, fait état du mauvais accueil et du manque de considération réservés à la délégation par Il s'agit d'une épreuve fédérale et non d'une épreuve locale...* »

C'est de fait une mauvaise image pour notre région. Y avait-il besoin de tenir un tel langage ? D'autant plus que le comité régional a aidé l'organisateur !

La Natation Synchronisée a excellé au Boulou. Les « France Elite Espoirs » en Roussillon, ont été réalisés et parfaitement orchestrés, sous un ciel pluvieux. Le gala des clubs régionaux de cette discipline enthousiasma la population de la petite ville de Bagnols-sur-Cèze.

En Water Polo, nos deux clubs phares ont su expertement et agréablement bien accueillir et instrumenter les matchs et tournois tout au long de la saison.

La Coupe de France Eau libre passe toujours par notre région avec une escale durant les festivités de la Saint Louis à Sète. La traversée de Palavas est organisée en soutien à une œuvre caritative.

Les résultats sportifs :

En Natation Course, les résultats obtenus dans les catégories benjamins et Minimes semblent moins bons que les années précédentes. Il faudra s'interroger sur ce sujet. L'élite régionale des autres catégories a glané titres et performances.

En Natation Synchronisée, les clubs régionaux ne cessent d'améliorer leurs résultats et pointent parmi les meilleurs au niveau national. Le nombre d'ondines croit sur les listes ministérielles. Des podiums et sélections nationales sont obtenus.

En Water Polo, la lecture du rapport de la commission ne peut que nous enchanter pour les scores brillants obtenus dans toutes les années âges pratiqués : avec un titre national qui semblait à notre portée en élite, avec des 17 ans champions de France et des 15 ans au top niveau.

Pour l'Eau libre, pour le Nager Grandeur Nature et le Nager Forme Santé, notre effort doit être conséquent cette année pour permettre l'émergence de ces disciplines.

Les officiels : Devant le manque généralisé d'officiels, le problème de la mise en application du paiement effectif des amendes perturba le fonctionnement du comité. Toujours est-il que lorsqu'une décision est annoncée et votée, il faut l'appliquer. C'est faire respecter les décisions du comité directeur et de l'Assemblée Générale. Certaines incompréhensions sujettes à une mauvaise communication de notre part, sont dues, comme dans d'autres domaines à une volonté de certain de faire pression pour que le règlement ne soit pas appliqué.

"Rendez le bien pour le bien et la justice pour le mal."

Citation de Confucius ; Livre des sentences, VII, 7 ; VI^e av. J.-C.

Les sélections : Honorer une sélection nationale est un principe auquel s'engage tout licencié de la Fédération Française de Natation. L'athlète est dûment convoqué à cette sélection. Les athlètes convoqués pour une sélection nationale doivent se rendre aux lieux et heures indiquées. Le fait pour un athlète de ne pas honorer une sélection peut être constitutif d'une faute disciplinaire de nature à entraîner des sanctions (Cf. RI FFN).

Nos sélections de natation-course, natation estivale et de water Polo ont fait honneur à la région en remportant des podiums toujours plus difficiles à acquérir.

Les sportifs de haut niveau, licenciés à la F.F.N. inscrits au titre des cinq disciplines dont a la charge la Fédération (Natation Sportive, Plongeon, Natation Synchronisée, Water-Polo, Natation en eau libre) sur la liste nationale des sportifs de haut niveau, bénéficient de ce fait, des dispositions relatives à la Charte du Sport de Haut Niveau prévue à l'article L 221-1 du code du sport, dès l'instant où ils s'engagent à respecter les principes et valeurs de cette Charte.

Nous ne pouvons que féliciter les clubs régionaux pour le travail fourni. Les noms des sportifs présents sur les listes sont dans une très bonne moyenne nationale, constantes depuis quelques années en augmentation (liste Espoir) pour toutes les disciplines.

L'investissement sportif et aides aux clubs :

Il est de 178 183.87 € pour la saison passée et représente 57.59 % des dépenses. Une partie de son détail est le suivant :

Action	Montant
Aide aux clubs ristournes sur les engagements	2 496,00 €
Aide aux clubs participant à l'AG	4 648,35 €
Aides aux clubs 2010 payé en novembre 2011	18 247,40 €
Aides aux clubs 2011	20 327,00 €
Aides aux départements 2011	6 599,00 €
Aide aux départements Sélections Alex Jany 2011	2 400,00 €
Frais de sélections en 2011	45 068,74 €
Frais gestion des commissions	8 584,14 €
Labellisation	7 000,00 €
Aides personnalisées aux athlètes HN votées par le Conseil Régional	15 900,00 €
Aide DRDJS BOP aux Pôles	6 000,00 €
Aide CRLR Conseil régional au Pôle de Font Romeu	10 000,00 €
Organisation Coupe de France des départements de Natation	7 460,64 €

Prise en charge des officiels (Déplacements et Restauration)	14 335,18 €
Aide à l'organisation des Championnats de France Cadets Natation Course et aux Championnats Elite Espoirs de Natation Synchronisée.	9 117,42 €

De quoi contrebalancer les effets d'annonces fâcheux où il est dit et répété par des « locaux » dans tous les hémisphères de notre fédération et sur les bords des bassins que le Comité Régional de Natation ne fait rien pour ses clubs.

Il est ahurissant de devoir toujours se justifier.

"Qui tôt juge et rien n'entend, faire ne peut bon jugement."
 Proverbe français ; Adages et proverbes français - XIII^e siècle

La labellisation :

L'étude des dossiers (peu nombreux) reçus ce jour au comité, laisse apparaître que nous devons continuer à mettre en place tous les moyens nécessaires pour accompagner les clubs dans les domaines de l'animation, du développement et de la formation.

Aux clubs de bien vouloir s'inscrire dans le processus des démarches de labellisation, sans omettre les règles précises qui déterminent l'attribution des labels.

En conclusion, avec un peu plus de cohésion et un peu moins de critique, nous ne pourrions que nous réjouir et travailler plus sereinement pour le bien de nos nageuses et nageurs, ondines et poloïstes, au seuil de l'année 2012 qui, comme nous le savons tous, sera électorale.

Mes remerciements vont :

- aux instances institutionnelles qui nous aident énormément à partir des subventions et aides directes et indirectes allouées aux athlètes de haut niveau, aux comités départementaux, aux clubs et au comité régional ;
- aux élus des clubs, dirigeants, officiels, juges et arbitres, éducateurs et entraîneurs, qui ont permis d'obtenir tous les résultats encourageants cités dans les rapports ;
- aux personnes employées par le comité et aux cadres techniques,
- aux passionnés, les membres du Bureau sollicités tous les lundis et qui durant la semaine, bien que non Présidents de clubs pour la majorité d'entre eux, contribuent énormément à la bonne marche du comité dans la plus grande impartialité.

"Les passions ont appris aux hommes la raison."
 Citation de Vauvenargues ; Réflexions et maximes - 1746.

4.- APPROBATION du P.V. DE L'A.G. DU 6 NOVEMBRE A ST CHELY DU FESC ET des P.V. DES COMITES DIRECTEURS ET DES COMMISSIONS DEPUIS L'A.G. 2007 A CE JOUR, SOUS RESERVE :

Pas d'observation particulière. Textes approuvés à l'unanimité des Présents.

5.- APPROBATION DES RAPPORTS :

5.1. Moral et d'Activité (M. Richard LAGRAVE, Secrétaire Général)

Approuvé à l'unanimité des présents.

5.2. Commission Natation Course (M ; Thierry JAMET en absence de M. Christian BAUER)

Approuvé à l'unanimité des présents.

5.3. Commission Water Polo (M. Jean-Marie APPENZELLER)

Approuvé à l'unanimité des présents.

5.4. Commission Natation Synchronisée (M. Jacky VAYEUR en absence Mme Magali FAUVEAU retenu en commission natation synchronisée à Paris)

Il est fait état de l'éventuelle couverture de la piscine du Boulou suite à organisation des championnats de France élite juniors et du déplacement des élus au salon des Maires à Paris où la FFN tenait un stand.

Approuvé à l'unanimité des présents.

5.5. Commission Natation Estivale (M. Marc CRUBELLIER)

Approuvé à l'unanimité des présents.

5.6. Commission Natation Eau Libre (M. Marc CRUBELLIER en absence de Melle Ludivine CRUBELLIER désigné comme officiel aux Championnats de France en 25m)

Approuvé à l'unanimité des présents.

5.7. Commission Natation des Maîtres (M. Dominique TRAIN)

Approuvé à l'unanimité des présents.

5.8. Commission des Officiels (M. Robert GIL)

Les officiels A ont apprécié le séminaire organisé le 19 novembre (action à reconduire).

Il faudrait que les officiels C passent l'officiel B.

Approuvé à l'unanimité des présents.

5.9. Commission Informatique (MM. Dominique TRAIN, Richard LAGRAVE)

Explications sont données pour la saisie des performances et des diplômes ENF suite à la modification d'extranat.

S'enchaîne une discussion sur les piscines, sur leur mise à disposition des clubs et notamment sur les subventions du CNDS allouées à des villes pour refontes ou constructions des piscines qui sont ou seront en gestion privée donc à difficulté d'accès pour les clubs.

Approuvé à l'unanimité des présents.

5.10. Commission Médicale (Docteur Yves JARROUSSE)

Le Docteur Yves JARROUSSE donne de nombreuses explications tant sur le dopage et les procédures appliquées que sur le suivi médical, les examens médicaux demandés pour l'accès aux listes HN ou espoirs

Approuvé à l'unanimité des présents.

5.12. Commission Formation et E.R.F.A.N. (Thierry JAMET, Albane BOSC, Gilles MICHEL)

Document réalisé par Madame Albane BOSC à disposition des élus.

Présentation par Thierry JAMET, Albane BOSC et Gilles MICHEL du cursus de la formation des « Brevets Fédéraux » en Languedoc-Roussillon. Formation BF 1 et BF 2. Parmi eux, 6 BF 2 majeurs en juin après le passage du tronc commun, du BNSSA et du certificat sécuritaire ont obtenus le Professionnel JEP Activités Aquatiques.

Présentation des formations 2012, des conventions avec la FNMNS et avec les STAPS.

Approuvé à l'unanimité des présents.

6.- EXAMEN et APPROBATION des COMPTES et du BILAN FINANCIER de L'EXERCICE 2009-2010 :

Le document comptable regroupant les comptabilités du comité régional, du pôle espoir et du pôle France, élaboré par le Cabinet TIFFY à partir de nos documents financiers, nos comptabilités, est commenté et développé par Mme TIFFY notre Expert Comptable.

Questions de Me Frédérique ROUANET du club de l'AC Trébéen demande d'explications sur les dépenses des réunions de bureaux :

Les réunions de bureau du lundi se font généralement en présence des deux cadres techniques de 6 personnes, qui sont : le président, 2 des vice-présidents, le trésorier et trésorier adjoint, du secrétaire général (selon ses disponibilités) et secrétaire général adjoint. Ceci afin de pouvoir impliquer plus de monde dans le fonctionnement décisionnel de notre comité et de garantir son intégrité. Il faut noter que :

- les frais du Président sont en diminution depuis qu'il réside sur Sète.
- Sont mentionné dans ce chapitre d'autres dépenses émanant de la formation, des réunions de commissions le lundi...

M. Jacky OFFREDI du CNC Alès demande que la comptabilité complète de l'expert comptable soit transmise aux clubs :

Cette question a déjà été posée en Assemblée Générale. La réponse était que les clubs désiraient recevoir que la partie transmise à ce jour. Le Président signale que la comptabilité est à la disposition des présidents des clubs qui souhaitent la consulter (uniquement au siège).

Devant l'insistance de M. ROUANET, M. OFFREDI, André ROUX, il est décidé après avis des mandants de l'assemblée générale de continuer à transmettre uniquement la partie à ce jour transmise aux clubs et de communiquer l'intégralité du document comptable de l'expert aux Présidents qui le demanderont.

Adopté à l'unanimité des présents.

7.- BUDGET PREVISIONNEL 2010-2011 :

Présentation du budget prévisionnel.

Adopté à l'unanimité des présents.

8.- TARIFS REGIONAUX SAISON 2010-2011 :

Dispositions communes : Aucun Changement.

Tarifs : Augmentation de prix des engagements fédéraux de 8 à 9 € pour les engagements individuels (les relais à 12 €). Les droits d'engagements aux interclubs TC passent de 40 à 60 €. Le reste sans changement.

M. Gérard PORTES demande des explications sur les tarifs des engagements des maîtres.

Réponse de M. Dominique TRAIN et du Président : les règlements des compétitions des maîtres ne mentionnent aucun droit et ce depuis deux ans (Avant c'était l'organisateur qui percevait les droits d'engagements).

Me Frédérique ROUANET, MM. Gérard PORTES, André ROUX et Richard LAGRAVE demande les raisons de l'augmentation du tarif des interclubs.

Réponse du Trésorier : La prise en charge du repas des membres du jury, les frais engagés pour les récompenses, les factures diverses notamment l'obligation de vigiles sur Antigone... nous a contraint à demander cette augmentation.

Réponse de Gérard PORTES : Il ne faut plus organisé sur Antigone !!! ???

Me Frédérique ROUANET, MM. Gérard PORTES, André ROUX, Roger AZAM et Richard LAGRAVE indiquent que les droits d'engagement des Interclubs n'ont pas été voté en comité directeur.

Le Président, interloqué, signale que ces tarifs ont été présentés lors de deux comités directeurs. Il mentionne que lors du dernier comité directeur, ces deux modifications ont bien été citées lors de la lecture des règlements financiers.

M. Eric DUMOTIER, membre du comité directeur, indique que tous les documents présentés ce jour ont été étudiés lors du dernier comité directeur.

M. Gérard NURIT, vice-président, annonce les personnes présentes au PV du comité directeur ou il en est fait état.

Le Président Jacky VAYEUR regrette cette mise en cause de sa parole. Ces propos mensongers sont inadmissibles.

Le docteur Yves JARROUSSE souligne que ces paroles déplacées sont bien évoquées en désignant le président, même si le nom du président n'est pas annoncé par les intervenants cités.

Les Dispositions communes, les Tarifs régionaux et les règlements financiers sont adoptés par 116 voix/150. S'abstiennent les clubs suivants : NC Nîmois, AC Trèbeen, CN Limouxins et l'ASPTT de Montpellier soit 34 voix.

9.- APPROBATION DES CALENDRIERS SPORTIFS ET DES REGLEMENTS REGIONAUX DE NATATION SPORTIVE, SYNCHRO, WATER-POLO, SAISON 2011-2012 :

Question de M. Michel AMARDEILH entraîneur de l'AC Trébéen concernant le natathlon : La deuxième date est inappropriée. Il demande que la situation soit reconsidérée pour raisons de vacances scolaires.

Réponse de M Richard LAGRAVE : J'ai défini cette date en bureau avec M. Dominique TRAIN. Ce choix ne peut être remis en question ce jour, puisque les comités départementaux ont pris toutes dispositions pour l'organisation de ce deuxième tour.

Question de M. Guy GIRALD Président du DFC Sète sur l'opération « Savoir Nager » du Nager Grandeur Nature 2011 : Aucune aide n'a été perçue par les clubs organisateurs et il semblerait que passée d'un niveau élevée cette aide forfaitaire devienne infime. Notre club ne pourra pas à l'avenir continuer à gérer cette manifestation estivale à perte.

Réponse du Président : Si cela est le cas, le président reversera la part régional de 4.75€ par licence aux clubs engagés. Ceci, afin de préserver la continuation de cette action qui sera l'an prochain supportée par des aides émanant du CNDS (A ce sujet lors du Congrès de Reims, J'ai demandé la création d'un préciput afin que les sommes allouées soient bien dirigées vers les clubs organisateur du « Savoir Nager ».

Adoptés à l'unanimité des présents.

10.- EXAMEN DES VŒUX

Pas de vœu déposé.

11.- DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2011

La prochaine Assemblée Générale aura lieu en 2012 à une date fixée ultérieurement en fonction des calendriers, dans L'Hérault à SETE.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 heures 15

Le Secrétaire Général
Richard LAGRAVE

Le Président de Séance
Jacky VAYEUR